# Le NEPAD, nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

2003/2106(INI) - 01/10/2003

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Jean-Pierre BEBEAR (PPE-DE, F) sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui s'inscrit dans un projet ambitieux, celui de la "Renaissance de l'Afrique". Le NEPAD a été adopté en tant que programme opérationnel de l'Union africaine (UA), laquelle a remplacé l'OUA, et se base sur les priorités suivantes, considérées par les députés comme les axes majeurs et novateurs de l'appui au développement de l'Afrique : l'appropriation du développement, la paix et la sécurité par la prévention et le règlement des conflits, la mise en avant des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance ainsi que l'accélération de l'intégration régionale. Tout en se félicitant de l'initiative NEPAD, la commission prend acte des critiques de nombre d'acteurs pour lesquels la société civile africaine n'a guère été impliquée. Elle encourage par conséquent tous les États membres de l'UA à permettre "la participation active et démocratique" de tous les segments de la société civile, y compris les ONG, les syndicats, les organisations patronales et les Églises. Les députés félicitent l'Union africaine pour avoir prévu la création d'un Parlement panafricain et prônent sa mise en place rapide grâce à la ratification du protocole nécessaire par les gouvernements des pays d'Afrique. Ils ajoutent que c'est évidemment au Parlement panafricain que doivent incomber l'impulsion et le contrôle parlementaire du NEPAD. La commission attache également la plus grande importance à la mise en ·uvre du mécanisme de l'évaluation par les pairs africains (MEPA), lequel contribuera à la réalisation des principes fondamentaux tant économiques que politiques du NEPAD en créant un cadre de contrôle et de promotion d'une gestion gouvernementale responsable, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Elle prie instamment l'ensemble des pays africains d'adhérer au MEPA et est d'avis que l'UE doit saluer toute participation réussie à ce mécanisme par un renforcement de sa collaboration financière en matière de politique de développement avec les pays concernés. Elle appelle également tous les pays d'Afrique à ratifier la Convention de l'Union africaine contre la corruption. Le rapport met également en relief la nécessité de soutenir la capacité de l'Afrique à régler elle-même ses conflits et à instaurer la paix sous l'autorité politique de l'Union africaine. La commission félicite l'UA pour sa décision, première du genre, d'envoyer une force militaire au Burundi (MIAB) pour y rétablir la paix. Les députés ajoutent que la politique de prévention des conflits de l'UA doit également s'attaquer aux causes structurelles : les inégalités économiques, l'injustice sociale, l'absence de participation démocratique dans la prise de décision, la dégradation de l'environnement, les violations des droits humains, l'accès aux ressources naturelles et le contrôle de celles-ci. Ils félicitent également la Commission européenne pour ses efforts en vue d'alléger la dette des pays pauvres les plus endettés et l'invite à prendre d'autres mesures en ce sens. Enfin, la commission invite les États africains à encourager et à faciliter la participation du secteur privé et marque son soutien à une Facilité de financement international pour attirer les financements privés dans les pays en développement.